

Gloire à nos morts !

Croix de bois, cimetières militaires et
monuments aux morts de 1914-18 dans le sud de l'Aisne

Dans chaque ville et village de France, l'appel des morts est une tradition sacrée lors des cérémonies du 11 novembre. Trois-quarts de siècle après l'Armistice et à chacun de ses anniversaires, trente cinq mille communes se souviennent nominativement et publiquement de leurs enfants fauchés par la Grande Guerre.

Mais derrière ces énumérations de Poilus, si l'on fait abstraction des épisodes proprement militaires qui les ont vus tomber «au champ d'honneur», il se cache une autre réalité, plus humble, plus individuelle, plus concrète aussi, qui a profondément marqué la société française : ces morts ont-ils été identifiés ? Quelle sépulture leur a été donnée ? Comment les familles, les communes, la Nation elle-même ont-elles voulu rendre hommage à leur sacrifice et en perpétuer le souvenir ?

Autant que par les combats eux-mêmes, notre département reste imprégné par tous ces monuments et lieux de mémoire, à la fois funèbres et patriotiques, qui prolongent la Grande Guerre bien après 1918. Les tombes provisoires, les nécropoles de tous les pays belligérants, les monuments aux morts, sont aussi l'Histoire, au même titre que le Chemin des Dames et les carrières de Confrécourt : nos sociétés historiques se doivent d'en conserver et transmettre la mémoire.

Quelques chiffres

Du 2 août 1914 au 11 novembre 1918, ce sont 1 560 jours de combats, période pour laquelle le bilan des pertes françaises, hélas approximatif, fait état de 1,5 million de tués, soit, en moyenne, un millier tous les jours ! Soit aussi, selon une image tout aussi impressionnante, un alignement de cadavres, qui épaulé contre épaulé, traverserait la France de Brest à Strasbourg !

Pour sa part, l'armée impériale allemande reconnaît environ deux millions de morts, c'est-à-dire deux fois plus que l'Empire Britannique. Dans le transept nord de la cathédrale de Soissons, une stèle rappelle en effet que sous l'uniforme britannique sont tombés non seulement des jeunes Anglais, Irlandais, Écossais, mais aussi des Canadiens, des Sud-Africains, des Australiens, des Indiens, des Néo-Zélandais, etc.

Même si elles sont quantitativement sans commune mesure, les pertes américaines, évaluées à 60 000 hommes (dont 35 000 reposent en France), méritent d'autant plus d'être évoquées ici que plusieurs sites de l'Aisne sont désormais indissociables de leur courageux engagement : Bois-Belleau, Château-Thierry, Buzancy, Fère-en-Tardenois...

La majorité de ces victimes, quel qu'ait été leur drapeau, sont connues avec précision et ont donc pu être inhumées ou rapatriées individuellement.

Mais la guerre de tranchées, en amenant les combattants à vivre au-dessous du niveau du sol, et le développement des attaques par galeries souterraines (les sapes) n'ont pu que favoriser l'ensevelissement brutal d'unités entières : que l'on pense seulement aux zouaves de Berny-Rivière ou aux fantassins de la Caverne du Dragon ou de la Tranchée des Baionnettes ! Sans parler des milliers de corps déchiquetés et de cadavres défigurés par les bombardements par avion, les mines, l'artillerie lourde...

La proportion des victimes non-identifiées, volatilisées ou disparues, atteint donc un niveau impressionnant, puisqu'elle concerne, selon les estimations, entre un tiers et un quart des combattants. Pas un cimetière militaire dans la zone des combats, qui n'ait son ossuaire ou sa fosse commune, contenant des milliers de cadavres, sans nom pour l'éternité...

De là, pour la première fois dans l'Histoire à cette échelle, la notion nouvelle de «soldat inconnu».

Le «Soldat Inconnu»

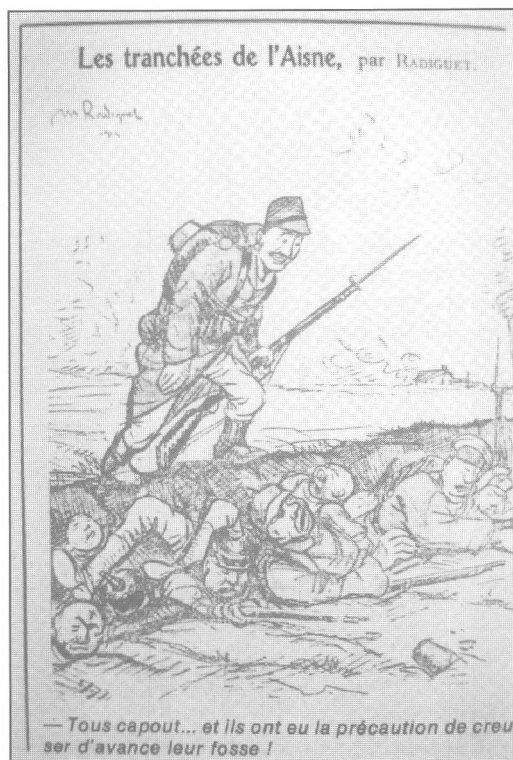
Devant ce dramatique constat, l'opinion publique et les familles directement concernées sont en état de choc. Les pouvoirs publics aussi, parce qu'ils veulent pouvoir rendre hommage au Poilu, au soldat de France qui a sacrifié sa vie et son nom pour acquérir la victoire et préserver la République.

C'est ainsi que, en juillet 1919, un immense cénotaphe (cercueil monumental vide) est dressé au pied de l'Arc de Triomphe et qu'un hommage populaire de grande ampleur y est rendu – dans la nuit du 13 au 14 – aux morts pour la Patrie, avant que ne s'ouvre le grandiose défilé de la Victoire.

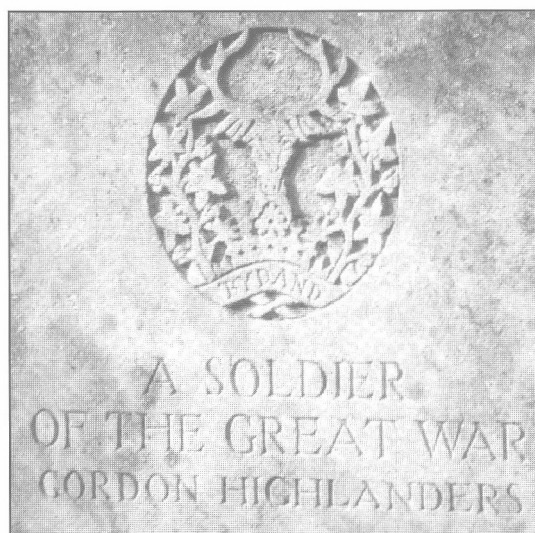
Quelques mois plus tard, en novembre, le principe d'honorer au Panthéon un soldat inconnu est adopté par les pouvoirs publics, mais, sous la pression des Écrivains Combattants, c'est finalement le site de la place de l'Étoile qui sera retenu. Par ce choix est créé entre le Poilu de 1914 et le soldat de la Grande Armée (juste un siècle plus tôt) un lien de gloire et de mémoire, qui se traduira sous bien des formes : le monument des Marie-Louise, à Hurtebise, en est l'expression la plus familière dans l'Aisne.

La suite est bien connue : les 8 et 9 novembre 1920, le Parlement vote à l'unanimité le texte de loi qui officialise cet honneur national posthume. Le 10, c'est le choix du cercueil à Verdun par le soldat Auguste Thin.

Enfin, le 11 novembre, la même cérémonie célèbre à la fois le 50^e anniversaire de la République (cœur de Gambetta déposé dans la crypte du Panthéon) et le symbole du Soldat Inconnu, dont le cercueil est placé provisoirement dans l'Arc lui-même avant d'être inhumé, après travaux, le 28 janvier 1921.



L'humour, même macabre, peut se vouloir patriotique...



Stèle d'un soldat inconnu écossais (Buzancy)

Pour être complet, il faut préciser que le 11 novembre n'est devenu fête nationale que par une loi d'octobre 1922 et que la fameuse Flamme du Souvenir n'a été allumée par André Maginot que le 11 novembre 1923.

La tombe du Soldat Inconnu devient ainsi un lieu sacré, celui d'une cérémonie républicaine et patriotique – qui voit la flamme perpétuelle ranimée chaque soir à 18h30 – en même temps que le point de passage incontournable de toutes les visites officielles.

Mais si l'on considère que tous les soldats inconnus ont également fait leur devoir jusqu'au bout, on peut dire qu'il y a à travers la France – en faisant abstraction du symbolisme de la place de l'Étoile – des milliers de tombeaux tout aussi dignes d'être honorés, tels les ossuaires de Neuilly-St-Front (239 corps), de Villers-Cotterêts (933) ou de Soupir (3 338)...

Cette reconnaissance nationale de la France envers ses fils désormais anonymes, la plupart des pays alliés l'ont également exprimée, à la même époque et sous des formes identiques :

- pour les Britanniques, érection du *Cenotaph* au centre de Whitehall à Londres en 1919 et inhumation d'un *Tommy* inconnu le 11 novembre 1920 dans la cathédrale de Westminster ;
- pour les Italiens, cérémonie du 3 novembre 1921 au Monument Victor-Emmanuel à Rome ;
- pour les Américains, transfert d'un soldat anonyme tué en France et inhumé le 11 novembre 1921 au cimetière national d'Arlington, à Washington.

Par contre, l'Allemagne, brisée par la défaite, passée de l'Empire à la République et bientôt à l'instabilité sociale, humiliée par le traité de Versailles, ne songe point à glorifier ses combattants. La notion de soldat inconnu n'y est pas officielle et le 11 novembre n'y a jamais été jour de fête, cela se comprend...

Les recherches des familles

Si l'opinion publique française approuve le concept un peu abstrait de soldat inconnu, il en va tout autrement à l'intérieur des familles de Poilus disparus, qui refusent que cet inconnu puisse éventuellement être leur cher défunt et qui veulent – c'est humain – retrouver à tout prix son cadavre et son lieu d'inhumation.

La mort du fils ou du mari sur le champ de bataille est dure à supporter, mais sa volatilisation, quelque part sur le front, est encore plus intolérable. Tout, plutôt que l'incertitude !

D'où un immense mouvement de recherche et d'identification des cadavres, qui va prendre des proportions aujourd'hui oubliées : tous les bureaux civils et militaires susceptibles de détenir une information utile, même partielle, vont être assiégés, les mairies de la zone des combats sont inondées de courriers, émouvants, dramatiques ou naïfs... Pour exemples

parmi bien d'autres, ces deux lettres conservées en mairie de Louâtre :

«Monsieur le maire, mon fils tué sur le champ de bataille de L. et sachant qu'il était en possession de plusieurs photographies, ce qui me permettrait de rentrer enfin en possession de son corps. Je vous serai, Monsieur le Maire, très reconnaissante de me dire si les objets trouvés sur les militaires non identifiés se trouvent dans votre mairie...».

«Monsieur, je viens vous demander de bien vouloir faire quelques recherches afin de pouvoir me faire connaître si parmi les tombes de militaires inhumés sur le territoire de votre commune ne se trouve pas celle de mon mari, le soldat M... du 5e R.I., tombé à l'attaque de la ferme des L... le 19 juillet 1918. D'après un de ses camarades, il aurait été inhumé avec deux de ses camarades au bord de la route de C. à L. Je vous serai donc très reconnaissante de bien vouloir vous assurer si cela est exact et de m'en prévenir. Je vous demanderai aussi de me dire si ces tombes sont bien distinctes l'une de l'autre ou si elles n'en forment qu'une seule afin que je puisse faire les démarches nécessaires afin d'obtenir le transfert du corps de mon mari. Je vous prierai également de me dire quelle est la gare la plus proche de votre localité...».

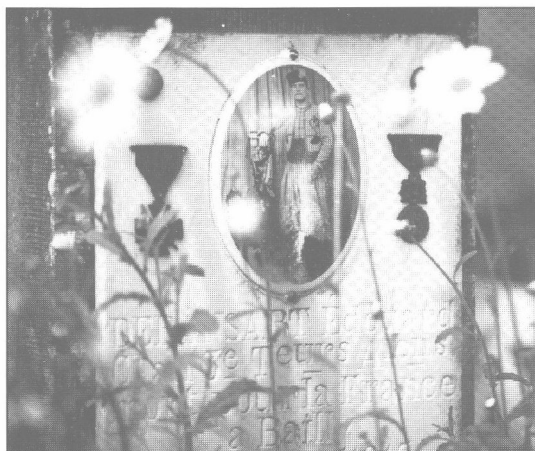
Lorsque l'enquête est vaine, ce qui est fréquent, il ne reste plus aux familles qu'à se rendre courageusement sur place, sur le secteur présumé de la disparition, à la recherche d'un témoignage, d'un indice, d'une plaque d'identité, n'hésitant pas, malgré toutes les interdictions, à exhumer un cadavre, parfois à l'emporter quasi-clandestinement.

Le maire de Cœuvres, M. Bertier de Sauvigny, donne à ce sujet des exemples vécus surprenants et dramatiques : *«Nous assistons bien souvent à des scènes déchirantes, qui nous laissent longtemps sous une impression de profonde tristesse. Je vois encore cette mère venant de Paris... Elle nous demande de la mener sur la tombe de son fils, que nous avons facilement remarquée... Elle monte avec moi et je la mets en présence du petit tertre sous lequel repose son enfant. Sans une larme, sans une parole, elle se met à genoux, puis s'étend sur la tombe, les bras en croix, comme si elle voulait embrasser et étreindre cet être chéri à travers la terre qui la sépare de son corps. Ce spectacle est profondément émouvant. Elle reste ainsi quelques minutes, au bout desquelles elle redescend avec moi sans dire un mot jusqu'à mon bureau, et c'est seulement alors que ses sanglots éclatent (...).*

La mère d'un adjudant du 9e Zouaves fit preuve, dans une pareille circonstance, d'une énergie et d'un stoïcisme incroyables. Elle revint chez moi brisée d'émotion, au sortir d'un spectacle qu'elle avait eu sous les yeux à la carrière du Corbeau, où son fils avait été enfin retrouvé sous trois ou quatre cadavres dont il avait fallu le dégager. La lugubre et longue opération s'était faite sous une pluie battante et l'héroïque femme



*Deux exemples de tombes individuelles :
en haut, la croix stéréotypée en fonte (Dampleux),
en bas, la stèle de marbre, décorée pour l'éternité (Longpont)*



n'avait pas voulu quitter la place avant que son cher enfant n'ait été placé dans une bière. C'était le second qu'elle donnait à la Patrie».

Au demeurant, les disparus ne sont pas nécessairement morts, car bien des soldats ont «seulement» perdu la raison ou la mémoire sous les pilonnages d'artillerie. D'autres, grièvement atteints, n'ont plus visage humain et reçoivent alors le triste qualificatif de «gueules cassées». Le film récent «La vie et rien d'autre» évoque avec justesse le défilé des familles dans les hôpitaux militaires, dans l'espoir et la crainte de reconnaître l'un de ces malheureux...

Et puis, à côté de l'évidente souffrance morale, il faut se rappeler que la mention «disparu» sur un papier militaire bloque pour longtemps les droits aux indemnités et même les héritages. La première administration chargée de ces questions ne porte-t-elle pas le nom cruellement concret de Ministère des Pensions, Primes et Allocations de Guerre ? (1).

Au cours des années 1915 à 1920, cette dimension administrative, partagée avec le Ministère des Régions Libérées, va se développer avec un arsenal de textes législatifs (voir annexe I), tentant de normaliser, de définir, de préciser les modalités d'expertise, les droits des familles, la responsabilité de l'État, la prise en charge des frais... C'est ainsi, par exemple, que la mention «mort pour la France» n'a été autorisée que pour les militaires et civils décédés au plus tard le 24 octobre 1919, ceci par une loi datée du jour suivant.

Pour déterminer la sépulture définitive des morts dûment identifiés, les familles ont reçu le droit de choisir entre la tombe «de série» dans la nécropole militaire la plus proche (avec voyage annuel payé en wagon de 3e classe) ou le retour au caveau de famille, moyennant, dans ce dernier cas, des formalités nombreuses et pénibles.

Il s'ensuivit alors en France, pendant quelques années, un immense chassé-croisé entre les transports collectifs de cercueils ramenés du front vers les communes et les voyages-pèlerinages des familles se rendant sur les lieux des combats et les cimetières militaires du nord et de l'est (2).

Ultime tentative pour réduire le nombre de victimes anonymes, le Service des Sépultures, après avoir épuisé tous les autres moyens d'identification, afficha sur les murs des mairies des listes de menus objets ou indices susceptibles d'aider des familles en recherche : photos, pipe, talons de mandat, initiales relevées sur une alliance ou un sous-vêtement... Traces dérisoires, mais qui, épluchées par les parents ou les veuves, ont parfois suffi à redonner un nom à un cadavre !

(1) Ayant personnellement pu voir et consulter le fichier central des morts français de 1914-18 au Ministère des Anciens Combattants (nouvelle appellation de ce ministère depuis 1938), je puis certifier combien il est impressionnant d'y retrouver aussi fréquemment cette mention «disparu».

(2) Le tourisme-pèlerinage dans notre région dans les années 1920 fera l'objet d'une autre étude.

N'a-t-on pas vu ainsi, fin 1992, l'identification du fils de Rudyard Kipling, tombé dans le Pas-de-Calais et resté anonyme pendant... 76 ans ?

Les types d'inhumation

«Un jour que notre régiment remontait aux tranchées – c'était dans l'Aisne –, une sorte d'apparition m'a bouleversé. Nous nous dirigions vers Pontavert par les champs en friche et les hameaux déserts... Je regardais ces tombes de soldats dont la route était jalonnée. Plus nous approchions des lignes, plus il y en avait. On eût dit que tous les morts de la plaine étaient accourus pour nous souhaiter bonne chance...

En regardant d'un côté toutes ces croix dont les mains se joignaient et de l'autre tous ces jeunes hommes qui portaient au poignet ou au cou leur plaque individuelle pour permettre de reconnaître leur cadavre, j'ai brusquement compris que morts et vivants ne formaient qu'une seule armée sous un seul emblème : des croix de bois. Mon livre avait trouvé son nom.»

(Roland Dorgelès : *Bleu Horizon*)

Sujet particulièrement douloureux que cette hécatombe de toute une jeunesse, mais il faut néanmoins ajouter quelques mots sur ces inhumations successives, dont beaucoup de tués ont été l'objet.

Première étape : la mise en terre immédiate sur le lieu des combats, généralement par quelques camarades, qui remettent à leur officier le portefeuille et la plaque d'identité, jettent quelques pelletées de terre et laissent apparaître un casque, une planche avec un nom, une bouteille avec un papier... Encore heureux quand un curieux ne viendra pas plus tard détruire la bouteille pour lire le papier, anéantissant souvent par négligence les moyens d'identification !

Deuxième étape : une fois les combats éloignés, les cadavres sont exhumés, placés dans des cercueils de bois et rassemblés dans un cimetière militaire provisoire (il en a existé des dizaines dans toutes les zones de combats) ou dans le carré militaire d'un cimetière communal (celui de Longpont, à l'ombre même des ruines de l'abbaye, serait ainsi le plus petit cimetière militaire de France). Là, les tombes sont numérotées, le relevé administratif exécuté et transmis, l'entretien assuré, les familles acceptées. Une situation qui a souvent duré plusieurs années, par exemple de 1918 à 1923 à Villers-Hélion.

Enfin, une fois votées les lois sur la prise en charge des exhumations et de l'entretien des cimetières par l'État, c'est le rassemblement vers d'impressionnantes nécropoles nationales pour tous ceux que leurs familles n'ont pas souhaité reprendre chez elles.



Du cimetière provisoire à la nécropole



Cimetière américain de Fère-en-Tardenois

Vauxbuin, sur la nationale 2 (4 916 corps français, 9 229 Allemands) est ouvert en 1919, Villers-Cotterêts (3 429 corps) et Vic-sur-Aisne (3 050) en 1920, Ambleny (11 229, provenant de 23 communes, dont 3 076 en fosses communes) en 1923, etc. A titre indicatif, les seuls combats de l'été 1918 (ce qu'on a appelé la Deuxième Bataille de la Marne) ont suffi à remplir les sept nécropoles nationales de Château-Thierry, Neuilly-St-Front, Loupeigne, Villers-Cotterêts, Bligny, Châtillon-sur-Marne et Dormans, avec un total de 17 359 corps ! Peu de choses par comparaison avec les 62 000 tués du Chemin des Dames, répartis en quinze nécropoles !

L'État acquiert lui-même les terrains, s'engage à les entretenir à perpétuité et définit une présentation homogène (et obligatoire) des sépultures : le minimum d'information (grade, nom, unité, date du décès), droit à un symbole confessionnel (généralement la croix de bois, puis de ciment, mais aussi l'étoile de David pour les Israélites ou le croissant musulman pour certaines troupes coloniales), mais aucun objet privé (ni ex-voto, ni photo).

A quelques détails près, c'est cette situation que l'on trouve encore aujourd'hui dans la plupart des nécropoles (voir annexe II).

Le même schéma a été suivi par les pays alliés, à qui la loi de fin décembre 1915 a concédé à perpétuité les terrains où reposent leurs ressortissants morts pour la France.

Des nécropoles étrangères plus ou moins importantes se sont donc créées dans notre région : 1 188 Italiens à Soupir, 6 253 Américains à Fère-en-Tardenois, mais aussi, plus loin de nous, 916 Russes à St-Hilaire-le-Grand (Marne), 19 000 Australiens à Villers-Bretonneux ou 60 000 Canadiens à Vimy, le triste «record» étant détenu par les 130 000 soldats français et allemands non-identifiés de l'ossuaire de Douaumont !

Chez les Allemands, relativement peu de soldats ont été rapatriés, ce qui explique les 9 229 corps de Vauxbuin ou les 8 625 de Bois-Belleau.

Enfin, les Anglais constituent une exception, car leurs tués restent généralement inhumés dans la commune même où ils sont tombés. On trouve donc dans la Somme, l'Aisne et le Pas-de-Calais plusieurs centaines de cimetières britanniques, d'importance plus faible. Citons au sud de Soissons : 600 Anglais à Villemontoire/la Râperie, 124 à Oulchy-le-Château, 98 au Rond-de-la-Reine (en pleine forêt de Retz), 327 Écossais à Buzancy, etc.

Pour conclure ce chapitre, il faut préciser que ces centaines de milliers d'exhumations (trois à quatre transferts successifs pour un même corps ne furent pas une exception !) n'ont pas été sans poser bien des problèmes qu'il serait trop long de développer ici :

- erreurs ou confusion d'identification lors de déplacements ;
- cas des morts réclamés à la fois par les parents et par la veuve ;

- scandale des opérations confiées à des entreprises privées, dont on a dit qu'elles n'étaient pas toutes intègres ;
- cas des fosses communes, qui ont exigé un sinistre travail d'archéologie : tout le monde a suivi avec intérêt fin 1991 l'identification quasi-scientifique de l'écrivain Alain Fournier et de ses vingt-et-un compagnons dans une fosse ouverte en 1914 près de Commercy !

On peut dire aujourd'hui que, pour l'accomplissement de ces funèbres tâches, toute la décennie 1920 aura à peine suffi à trouver des solutions, à apaiser l'émotion des familles, à régulariser les situations...

Les Monuments aux Morts

Les honneurs légitimes rendus par les familles à la dépouille de leur cher disparu ont donc profondément marqué les quelques années qui suivirent l'Armistice, mais, parallèlement, les communes de France, en tant que cellules sociales, ont exprimé très tôt et unanimement leur volonté de rendre un hommage public et durable à leurs citoyens tombés au front.

Initiative d'ailleurs essentiellement populaire, qui n'a pas attendu la loi du 25 octobre 1919 pour exiger «la commémoration et la glorification des morts pour la France», déclenchant ainsi un phénomène à la fois civique et artistique tout à fait exceptionnel, puisque quelque trente mille monuments aux morts ont été érigés en France entre 1920 et 1925, soit une moyenne de seize par jour !

Un réflexe analogue s'était déjà fait jour au lendemain de 1871, donnant naissance à quelques monuments remarquables, mais peu nombreux : le Lion de Belfort, par Bartholdi ; la Défense de Paris, par Barrias ; la statue de la place de la République, à Soissons...

En face d'une défaite, que l'on hésita alors à commémorer trop visiblement, il est sûr que prévalut en 1918 le sentiment d'une victoire certes glorieuse, mais aussi très chèrement acquise. C'est pourquoi quelques communes, presque honteuses de n'avoir pas donné de fils à la Patrie, firent quand même en sorte d'avoir leur monument souvenir de 1914-18, afin de rester au diapason de la Nation !

Quatre thèmes principaux

Le grand nombre des monuments aux morts, les motivations et les sensibilités locales qui les ont inspirés expliquent l'extrême diversité des modes d'expression choisis pour dire la dette des citoyens vivants à l'égard de ceux qui se sont sacrifiés. Quatre préoccupations dominantes permettent tout au moins d'amorcer une classification générale :

- «La commune de ... à ses enfants morts pour la France» : dans un genre civique, laïque et un peu froid, environ soixante pour cent des communes ont choisi cette formulation, pour un obélisque nu, que décore souvent la Croix de Guerre et qu'accompagnent parfois des médaillons émaillés dédiés aux victimes. C'est le cas, dans le Sud-Soissonnais, de Chouy, Longpont, Montgobert...



Du Poilu glorieux (Noyant-et-Aconin)...

à la malédiction de la guerre (Péronne)



- «Gloire aux enfants de..., A nos héros, Aux morts glorieux tombés pour la Patrie» : ces dédicaces, proches du mode patriotique, s'enrichissent presque toujours de motifs décoratifs expressifs, tels que le Poilu triomphant, portant drapeau ou laurier, le Coq gaulois, la Victoire ailée, la République, parfois même des personnages de l'histoire de France (Clovis à Soissons, chevalier-preux à Coucy, soldat napoléonien à Hurtebise...). Parmi les exemples locaux, citons la Ferté-Milon, Neuilly-St-Front, Coyolles, Noyant-et-Aconin, Vic-sur-Aisne...

- «A nos Morts» : la dominante funèbre, choisie par les communes les plus endeuillées, est fréquemment renforcée par la statue du soldat mort ou mourant, par des personnages en pleurs, par la palme du martyr, parfois par une croix chrétienne ou une Croix de Guerre qui y ressemble (3). Priorité y est alors donnée au thème du sacrifice pour la Patrie, comme à Arcy, Vierzy, Pinon, Mons-en-Laonnois, Marigny-en-Orxois, Pierrefonds, Folembray, St-Rémy-Blanzy, la Croix-Brisée de Confrécourt...

Une variante est le monument à vocation moralisante ou didactique, à l'intention des jeunes générations. Ainsi à Cramaille ou à St-Christophe-à-Berry.

- Beaucoup plus rare, la formulation pacifiste refuse d'évoquer la Patrie ou la Gloire pour n'exprimer plutôt que la haine de la guerre, l'exemple le plus connu en Picardie étant le monument de Péronne.

Malgré les innombrables mélanges ou variantes sur ces thèmes principaux, on constate que beaucoup de monuments ont en commun une inspiration architecturale et décorative antique (obélisque, arc, pyramide, stèle, colonnes, personnages vêtus à l'antique...), mais il est aussi remarquable de souligner un autre point commun dans leur inspiration : le fervent patriotisme qui les a créés n'a jamais manifesté ni l'exaltation de l'Armée, ni l'esprit de revanche, la seule évocation de l'ennemi étant, pour notre région, l'Aigle foudroyé sur le monument de Rethondes.

Les inscriptions

Si l'on considère l'aspect quantitatif des énumérations de noms, un premier calcul permet de chiffrer à une moyenne de cinquante par monument le nombre de victimes (1,5 million de noms pour 30 000 monuments), mais la réalité est, bien sûr, beaucoup plus complexe, ne serait-ce qu'à cause de la dimension respective des communes.

(3) La loi de 1905 interdisant tout signe religieux sur les monuments commémoratifs, mais pas sur les monuments funéraires, certaines communes ont «rusé» avec la loi et les contrôles préfectoraux pour inclure le signe confessionnel de la croix sur leur monument civil, d'ailleurs en plein accord avec les familles de tués.

A noter également que pour compenser l'inspiration trop laïque du monument local, certaines paroisses ont voulu honorer chrétiennement les mêmes morts en fixant la même liste à l'intérieur de l'église (Villers-Cotterêts, Longpont, Villers-Hélou, Authueil-en-Valois...).

Deux principes, au choix, ont été retenus pour définir l'ordre dans lequel sont gravés les noms : celui de l'alphabet est le plus général et fait ressortir les familles les plus touchées avec trois, quatre noms, parfois plus. Mais les communes importantes ont parfois préféré l'ordre chronologique des décès, année après année : Crépy-en-Valois énumère ainsi ses pertes jusqu'à 1921. Par contre, il est rarissime que le classement retenu corresponde aux grades des soldats : en République, tous les citoyens sont égaux et le sacrifice du 2e classe n'est pas inférieur à celui de l'officier.

Malgré la définition de règles strictes, il arrive que le même nom soit cité sur plusieurs monuments, selon qu'il s'agit de la commune de naissance, de son lieu de résidence ou même du site pour la libération duquel il est tombé. Pour leur part, les victimes civiles ont parfois - mais pas toujours - leur nom gravé à côté de ceux des soldats, à Villers-Hélon, par exemple.

Autre particularité, les communes qui ont pu mériter une citation élogieuse ont parfois tenu à ce que le texte en soit également gravé dans la pierre du monument, afin que soit mieux commémoré l'héroïsme de leur population. C'est le cas, entre autres, à Villers-Cotterêts.

En Alsace-Lorraine occupée, des jeunes gens furent enrôlés de force sous l'uniforme allemand, d'où la difficulté d'en faire, après la guerre, des héros tombés pour la France. C'est pourquoi le monument de Metz est simplement dédié «aux morts de la guerre 1914-1918», tandis qu'à Strasbourg, la statue de la Patrie est encadrée de deux enfants.

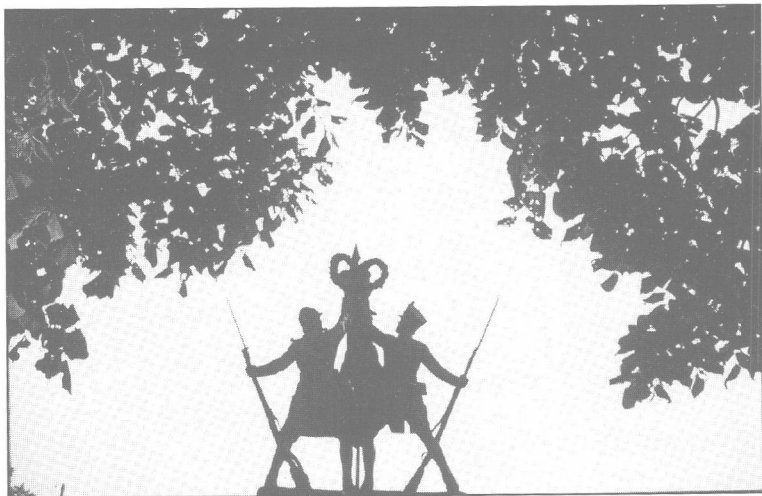
Choix et réalisation du monument

Dès 1919, aussitôt le principe du monument municipal voté en mairie, il se mit en place dans chaque commune un «comité pour le Monument», distinct du conseil municipal, qui prit en charge le choix du projet, son financement et sa réalisation.

En même temps, répondant à l'ampleur de la demande venant de toute la France, on vit des dessinateurs, des fondeurs, des carriers, des marbriers, des sculpteurs, mais également des architectes et des entrepreneurs se spécialiser sur ces hommages en pierre ou en bronze et donner à leur fabrication et à leur fourniture une dimension économique quasi-industrielle ! (4).

Chaque comité reçut donc les catalogues des fonderies et sculpteurs ainsi spécialisés, lesquels proposaient un choix de monuments à tous les prix ainsi qu'un tarif d'installation presque «clé en main». Pour le devis, il suffisait d'y ajouter les frais de gravure (sur pierre ou marbre, noir ou doré...).

(4) Bien des artistes connus n'ont pas dédaigné d'y mettre la main : Real del Sarte à Compiègne, Bartholomé à Crépy-en-Valois, Lamourdedieu à Soissons, Landowski à la Butte-Chalmont, Bourdelle et Maillol dans le Midi témoignent que les Beaux-Arts ne sont pas restés étrangers à ce phénomène monumental probablement unique au monde.



*Mourir pour la Patrie :
la dimension historique (ferme d'Hurtebise)...
et la dimension chrétienne (la Croix-Brisée, Confrécourt)*



En abaissant les prix et en éliminant les problèmes techniques, cette méthode efficace permit à bon nombre de villages d'assumer sans difficulté majeure l'acquisition et le montage de leur monument, même s'ils devaient pour cela renoncer à l'exclusivité du modèle choisi. Certains types remportèrent d'ailleurs un succès certain et existent aujourd'hui à des dizaines d'exemplaires. Citons dans l'Aisne l'exemple de Vierzy et Urcel (le Soldat mourant) ou celui de Liesse-Notre-Dame et Neuilly-St-Front (le Soldat triomphant, également acheté par Domfront, dans l'Orne), qui exposent ainsi la même sculpture de bronze.

Cependant, les communes importantes ou ayant joué un certain rôle dans la guerre voulurent souvent se démarquer du lot commun et posséder un monument qui fût une création originale : Villers-Cotterêts, Soissons, Laon, Compiègne et bien d'autres grandes villes firent cette démarche, mais l'investissement fut en conséquence ! (voir annexe III).

Pour sa part, l'État intervint à deux niveaux : d'une part en exigeant un contrôle de conformité du monument, contrôle confié à une commission préfectorale spécialisée, d'autre part en accordant une (faible) subvention proportionnelle au nombre de morts ! (5).

Il revint donc à chaque commune de rechercher, si nécessaire, le complément financier, ce qui se traduisit par des souscriptions publiques, des bals, des concerts, des dons et legs, des quêtes spéciales lors des mariages, etc. Le journal «Argus Soissonnais» ouvrit et alimenta ainsi pendant plusieurs années une rubrique spéciale «Pour le Monument», afin de faire connaître les besoins des communes et la progression des dons.

Cette recherche de fonds étant cependant parfois très longue, il est des villes qui ne purent inaugurer leur monument qu'avec un retard de plusieurs années ! Soissons détient probablement un record à ce sujet dans notre département (voir annexe IV).

Le haut-lieu du souvenir

L'important était de «réussir» cette inauguration, qui se devait d'être à la hauteur de l'hommage rendu. Semaine après semaine, la presse des années 1920 à 1925 est remplie de comptes-rendus de ces cérémonies, qui pouvaient, à certaines périodes, se succéder au rythme de trois ou quatre par dimanche ! Dans le Sud-Soissonnais, le sénateur de Lubersac, le Dr Moufflier, maire et conseiller général de Villers-Cotterêts, tel ou tel officier général passaient de village en village, délivraient les mêmes discours patriotiques, que suivaient les mêmes morceaux de bravoure joués par la fanfare ou chantés par la chorale de Villers-Cotterêts et que clôturait le même poème de Victor Hugo lu par les enfants des écoles !

Le style bien spécifique des commémorations locales de l'Armistice était ainsi créé : il s'est perpétué dans toutes les communes de notre pays, sans grande variante, depuis trois-quarts de siècle !

(5) Faut-il voir dans ce dernier détail une explication aux noms cités plusieurs fois ?

Sorte d'autel laïque, ce monument aux morts voit donc, chaque 11 novembre, la population rassemblée pour un hommage public presque stéréotypé : la procession des porte-drapeaux et des élèves de la « communale », l'appel des morts, le discours patriotique ou funèbre, le dépôt de la gerbe, la minute de silence, le chant de la Marseillaise sont autant de phases traditionnelles de ce « culte » de la République, pour lequel l'émouvante sonnerie « Aux Morts » a même été composée spécialement en 1932.

A noter que la ceinture d'obus enchaînés (qui existe encore à Billy-sur-Ourcq ou à Oigny-en-Valois) a tendance à disparaître du site pour être remplacée par des plantations florales. Usure du temps ou volonté d'effacer un décor trop guerrier ?

Conclusion

Le monument aux morts a pris de nos jours sa place caractéristique parmi les édifices communaux traditionnels, au même titre que la mairie ou l'église. Il est lieu de repère, de rassemblement, de souvenir, même si les enfants des écoles, arrière-arrière-petits enfants des Poilus célébrés, n'y sont sans doute plus amenés avec la même ferveur par leurs instituteurs.

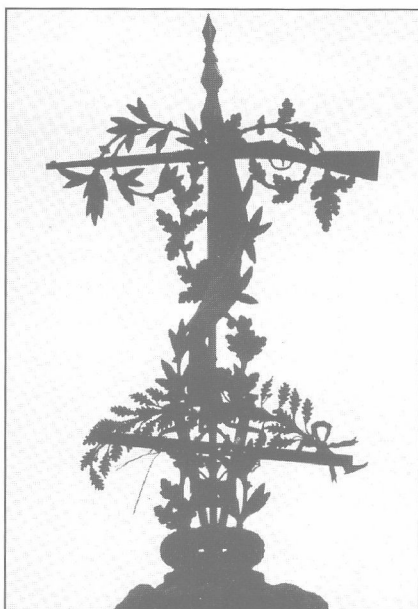
Au fil des années, ce témoin de pierre ou de marbre a d'ailleurs paru tellement important pour la cohésion de la cellule sociale qui l'avait érigé que des dizaines de collectivités ont voulu avoir « leur » monument en propre. Le bureau de poste, la mairie de grande ville, la gare, l'université ont donc aussi leur stèle ou leur monument spécifique, de même que les grandes écoles, les ministères, ou encore l'Assemblée Nationale ou... le métro parisien (à la station Richelieu-Drouot).

Ainsi s'explique sans doute, en partie, la réputation faite aux Français de ne pouvoir vivre sans le souvenir des guerres, les anniversaires nationaux et ... les décorations !

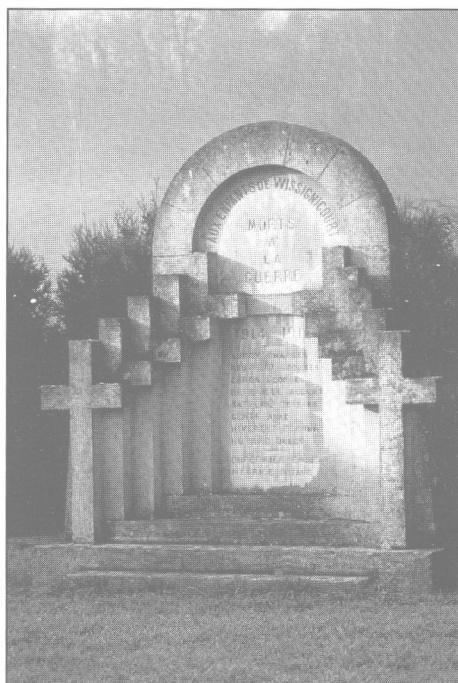
Dernier avatar des monuments aux morts, qui découle d'ailleurs directement de ce qui précède : au lendemain des grands conflits où étaient engagés nos soldats, beaucoup de communes ont ajouté dans la pierre les noms de leurs morts de 1939-45, de ceux d'Indochine et d'Algérie, obligeant parfois à une reprise architecturale du monument original, comme à Villers-Cotterêts.

Et puis, les outrages des années, les nécessités de l'urbanisme, les destructions accidentelles contraignent encore aujourd'hui des municipalités à restaurer leur monument, à le déplacer ou même à le reconstruire. Ce qui prouve bien que cet édifice dédié aux morts appartient encore, malgré son origine bien datée, à l'histoire vivante.

Alain ARNAUD



*Une croix patriotique :
le monument aux morts du
Plessier-Huleu.*



*Doublément funèbre : le
monument aux morts de
Wissignicourt évoque un
cimetière militaire.*

ANNEXES

I. Lois et décrets de référence

Loi du 29 décembre 1915 : droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'État pour tout militaire mort pour la France. Le terrain occupé par les cimetières militaires étrangers est concédé à chaque pays concerné.

Loi du 18 février 1916 : création du Service Général des Pensions (secours et renseignements aux familles, identification, inhumation...).

Loi du 25 novembre 1918 : création d'une Commission nationale des sépultures militaires. *Article 225 du Traité de Versailles* : chaque pays s'engage à entretenir les cimetières militaires étrangers installés sur son sol.

Loi du 25 octobre 1919 : «De la commémoration et la glorification des morts pour la France». Principe d'une subvention de l'État aux communes pour l'édification d'un monument aux morts, proportionnelle au nombre de morts.

Décret du 27 janvier 1920 : création du Ministère des Pensions, des Primes et des Allocations de Guerre (qui deviendra en 1938 le Ministère des Anciens Combattants et Pensions).

Décret du 31 juillet 1920 : les «cimetières de guerre» deviennent nationaux et passent donc à la charge de l'État.

Décret du 25 septembre 1920 : organisation et entretien des cimetières militaires français et étrangers. Il est accordé aux familles «des facilités de voyages gratuits pour se rendre en pèlerinage sur les tombes».

Décret du 28 septembre 1920 : transfert aux frais de l'État des corps des militaires morts pour la France et des victimes civiles de la guerre. Création du Service de restitution des corps des soldats morts pour la France.

Loi du 9 novembre 1920 : le Soldat Inconnu recevra les honneurs du Panthéon et sera inhumé sous l'Arc de Triomphe.

Décret du 15 juillet 1922 : les projets de monuments à la mémoire des soldats morts pour la Patrie seront contrôlés et statués par arrêté préfectoral.

Loi du 24 octobre 1922 : le 11 novembre est décrété jour de fête nationale.

Loi du 11 juillet 1931 : achèvement et embellissement des nécropoles nationales : Notre-Dame de Lorette, Douaumont, Souains, Suippes...

II. Les nécropoles nationales françaises de 1914-1918 dans l'Aisne (J.O. du 3/11/90)

Nom	Tombes individuelles	En ossuaire
Amblenly (Bois-Roger)	8 153	3 076
Berry-au-Bac	2 014	1 958
Braine	1 088	495
Cerny-en-Laonnois	2 818	2 386
Champs	2 055	940
Château-Thierry (les Chesneaux)	1 407	706
Chauny	347	139
Craonnelle	2 052	1 882
Crécy-au-Mont	1 072	356
Crouy	1 518	1 476
Effry	356	303
Guisse (Flavigny-le-Petit)	3 095	2 402
Lemé (le Sourd)	1 522	571
Loupeigne	958	119
Neuilly-St-Front	1 833	239
Euilly	1 159	0
Origny-Ste-Benoîte	0	87
Pontavert	5 451	1 384
St-Quentin	3 954	1 319



Jour de gloire à Villers-Cotterêts



«Les Fantômes» de Landowski, à la Butte-Chalmont

Nom	Tombes individuelles	En ossuaire
Soupir n° 1	4 720	3 088
Soupir n° 2	2 578	250
Vailly-sur-Aisne	1 576	0
Vauxaillon	1 467	611
Vauxbuin	3 976	940
Vic-sur-Aisne	2 118	932
Villers-Cotterêts	2 496	933

III. Le monument aux morts de Villers-Cotterêts

Suite à la loi d'octobre 1919, qui définit les modalités de l'hommage que chaque commune pourra rendre à ses morts, la municipalité de Villers-Cotterêts décide de chercher pour son monument un thème original de sculpture.

M. Salanson résumera ainsi les premières démarches : «En octobre 1920, M. Bartholomé, président de la Société Nationale des Beaux-Arts, venait à Villers-Cotterêts chercher l'inspiration que nous avions sollicitée de lui pour notre monument. Dès le lendemain, il nous écrivait : «Je pense qu'il faut associer la forêt magnifique protégeant les soldats pendant la bataille et les abritant après leur mort... De cette simple donnée «la forêt protectrice», je vois pour le monument de Villers-Cotterêts la certitude d'une originalité et d'une grandeur que les monuments fabriqués en série ont peu de chances de nous révéler.»

La réalisation de ce projet est alors confiée à deux sculpteurs, MM. Arnold et Dejean, qui proposent une première maquette, mais la suppression de la Tour de l'Horloge (sur la place principale de la ville), votée en 1921, la rend caduque. Il leur faut en présenter une deuxième au conseil municipal, qui l'accepte le 21 août 1921.

Peu après le 3 décembre, la Commission spéciale du monument donne son accord au devis soumis par les sculpteurs : il se monte à la somme importante de 53 000 F, gravure comprise.

Le travail en atelier peut être lancé : il va durer toute l'année 1922, puisque c'est seulement le 16 décembre de cette année qu'une date précise peut être retenue par le Conseil pour la cérémonie d'inauguration.

Pour tenir compte de la solennité que l'on souhaite donner à cette fête, un crédit particulier de 20 000 F sera voté quelques mois plus tard.

Environ mille jours après le choix de M. Bartholomé, tout est enfin prêt !

Une journée mémorable : le 22 juillet 1923

Après une veille funèbre assurée le samedi soir par les anciens combattants, devant le monument voilé de crêpe, la journée du dimanche s'ouvre par une visite silencieuse des autorités au cimetière militaire et au cimetière civil, puis se continue par une grand messe en plein air dans le cadre du parc du château. Dans l'allée François 1^{er}, autour de Mgr Binet, évêque de Soissons, et d'un grand cénotaphe, se pressent les autorités civiles et militaires, les mouvements de jeunesse, les sapeurs-pompiers, les combattants et leurs familles, tandis que le Réveil Cotterézien et les trompes de l'équipage Menier se relaient pour accompagner la cérémonie. Une réunion bien émouvante, qui fait dire à un témoin : «On aurait voulu applaudir, et parce que la majesté du lieu s'y opposait, beaucoup pleuraient !».

Après le déjeuner, la foule des Cotteréziens s'assemble dans les rues pavoisées d'arcs de triomphe fleuris et de drapeaux aux fenêtres. C'est à la gare, également décorée, que le maire, le docteur Moufflier, accompagné du préfet, du sénateur de Lubersac, de plusieurs députés et de la municipalité, accueille d'abord le maréchal Foch et le général Mangin, puis le train spécial qui amène de Paris M. le Président du Conseil en personne, Raymond Poincaré, ancien président de la République de 1913 à 1920 !

Tous ces beaux messieurs, en habit à queue ou en uniforme, traversent la ville à pied, derrière un escadron de Chasseurs de Senlis, soulevant l'enthousiasme des habitants massés rue Alexandre-Dumas.

Sur la place, la cérémonie qui s'engage célèbre à la fois le sacrifice des Poilus de Villers et l'anniversaire de l'offensive Mangin du 18 juillet. Chacune de ses phases fait monter progressivement l'émotion générale : la Marseillaise, le dévoilement du monument, l'appel des 153 morts, la déclamation d'un poème patriotique par Mme Caristie-Martel, puis les discours de M. Salanson (président de l'U.N.C. et grand mutilé de guerre), du docteur Moufflier, du Président Poincaré déclenchent cris et acclamations spontanés, auxquels succède un silence recueilli lorsqu'est scellé dans le socle de pierre un coffret contenant les noms des tués, les mêmes qui sont déjà gravés sur le fût du socle.

Les assistants peuvent alors regarder à loisir le manteau déployé de la Forêt protectrice, les deux soldats sans armes qui s'abritent à ses pieds et le texte de la belle citation de Villers à l'ordre de la Nation.

Une réception au château, dans la salle des États, puis un retour à pied à la gare, sous forme d'un « bain de foule », précèdent le départ des autorités, tandis que les Cotteréziens achèvent cette journée historique par un somptueux concert dans le parc, où la fanfare et la chorale municipales ainsi que les trompes Menier ont fait, paraît-il, très forte impression !

Au cœur de la ville

Dominant la place centrale, le monument aux morts a été le témoin de tous les événements cotteréziens depuis soixante-dix ans. Il a même reçu l'honneur rarissime d'être inauguré une deuxième fois, le 11 novembre 1952, l'inscription des morts de 1939-45 à côté de ceux de 14-18 ayant exigé une modification architecturale sensible, au pied de chacun des deux soldats.

Fleuri à plusieurs reprises chaque année par la Municipalité et par les Anciens Combattants, il garde, comme dans toute commune de France, la mémoire de ceux qui ont accepté de tout donner.

(Ce texte reprend largement un article publié par l'auteur dans le Bulletin municipal officiel de Villers-Cotterêts en janvier 1992).

IV. La longue gestation du monument de Soissons

A Soissons, le monument aux morts de l'actuelle place Fernand-Marquigny a connu une curieuse aventure : créé par Bartholomé avant 1914 pour honorer la ville de Soissons et son passé, il fut érigé en 1926 sur la nouvelle Place Centrale pour commémorer les braves tombés au champ d'honneur, ce qui le détournait sensiblement de sa signification originelle.

Les Anciens Combattants le refusèrent alors fermement à cause de la statue de femme qui le couronnait (la propre épouse de Bartholomé !) et contraignirent la municipalité à réviser le projet. La « Dame Blanche » fut alors reléguée au parc St-Crépin et remplacée par quatre porteurs de flamme, œuvre d'un élève de Bartholomé, Lamourdedieu.

C'est ainsi que, bien après toutes les grandes villes de la région, Soissons dut attendre le 21 juillet 1935 (dix-sept ans après l'Armistice !) pour voir son monument aux morts enfin dévoilé par le Président Albert Lebrun en personne, lequel inaugura le même jour le groupe de Landowski, « les Fantômes », sur la Butte-Chalmont.

SOURCES

Bibliographie

Annette Becker : Les Monuments aux Morts, mémoire de la Grande Guerre (éd. Errance, 1990)

Albert Bertier de Sauvigny : Pages d'Histoire Locale 1914-1919;

J.M. de Busscher : Les Folies de l'Industrie (Bruxelles, 1981).

Rose E.B. Coombs : Batailles, exploits, faits d'armes. Guide des champs de batailles de la Première Guerre Mondiale, 1976.

Antoine Prost : Les Monuments aux Morts : culte républicain ? culte civique ? culte patriotique ? (extrait de : Les Lieux de Mémoire sous la direction de Pierre Nora, vol. 1 : la République, p. 195-225 (éd. Gallimard).

David G. Troiansky : Monumental Politics, National History and Local Memory in French Monuments aux Morts in the Department of the Aisne since 1870 (in : French Historical Studies, vol. XV, 1, spring 1987, p. 121-141).

Monuments de mémoire : catalogue de l'exposition présentée en 1991-92 à l'Arc de Triomphe par le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre. La Documentation Française.

1914-1926 : l'Aisne dans la guerre et la reconstruction. Catalogue de l'exposition présentée en 1987 par le Service éducatif des Archives de l'Aisne.

Archives

Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Mission Permanente aux Commémorations et à l'Information Historique).

D.R.A.C. Picardie (Service de l'Inventaire).

Archives départementales de l'Aisne.

Archives municipales de Longpont, Louâtre, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon.

Commonwealth War Graves Commission.

Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge.

The American Battle Monuments Commission.

Collections de périodiques : Journal Officiel, Bulletin des Régions Libérées, l'Argus Soissonnais.

Illustrations

Cartes postales d'époque et photos de l'auteur.